

CLAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITÉ pour LES VERSIONS de DOCUMENTS DE LA BANQUE MONDIALE en LANGUES ÉTRANGÈRES

1) Ouvrages de la Banque publiés sous licence

« Le présent ouvrage a été initialement publié par la Banque mondiale en [LANGUAGE], sous le titre [TITLE], en [YEAR]. Cette traduction en [LANGUAGE] a été réalisée par [PUBLISHER], à qui incombe la responsabilité de son exactitude. En cas de divergence, c'est le texte original en [LANGUAGE] qui prévaudra. »

2) Ouvrages publiés par la Banque

« La présente édition en [LANGUAGE] est une traduction de l'ouvrage initialement publié par la Banque mondiale en [LANGUAGE], sous le titre [TITLE], à la date de [DATE]. En cas de divergence entre le texte original en [LANGUAGE] et cette traduction, c'est le texte original en [LANGUAGE] qui prévaudra. »

3) Politiques/Procédures

« Le présent document est une traduction du document intitulé *[TITLE, e.g., The World Bank Policy on Disclosure of Information]*, en date du [DATE], qui est fournie à titre de service aux parties intéressées. En cas de divergence entre le texte officiel en anglais et cette traduction, c'est le texte anglais qui prévaudra. »

4) Documents de la Banque diffusés au titre de la Politique d'information.

« Le présent document est une traduction du document intitulé *[TITLE]*, daté du [DATE], qui est fournie à titre de service aux parties intéressées. En cas de divergence entre le texte original du document officiel en [LANGUAGE] et cette traduction, c'est le texte original en [LANGUAGE] qui prévaudra. »

5) Condensés de documents de la Banque en langues étrangères

Si l'on veut résumer/adapter en langue étrangère un document de la Banque, on peut procéder de la façon suivante :

- 1) Faire précéder l'intitulé du document de la mention : « Résumé du document ... »
- 2) Insérer le texte suivant à titre de **clause limitative de responsabilité pour le document, sous le titre** :
 - a) Si le document, dans sa version officielle d'origine, n'est disponible qu'en anglais :

« Le présent document est un résumé en <langue> du document original et officiel en anglais, intitulé *[TITLE]* et daté du [DATE], qui est fourni à titre de service aux parties intéressées. En cas de divergence entre le texte original et officiel en anglais et ce résumé, c'est le texte anglais qui prévaudra. »

b) Si le document original et officiel est également disponible dans une autre langue (par exemple, l'espagnol) :

« Le présent document est un résumé en <langue> du document original et officiel en anglais, intitulé [TITLE] et daté du [DATE], qui est fourni à titre de service aux parties intéressées. En cas de divergence entre le texte original et officiel en anglais et ce résumé, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Veillez noter qu'il existe également une traduction en <espagnol> du document original et officiel en anglais, sous le titre [TITLE] et en date du [DATE], laquelle est disponible au Centre public d'information situé à <adresse, ville>, ou sur le web à l'adresse suivante : www. »